



LAURENTIDES

POUR

UNE BONNE CONVENTION
LOCALE NÉGOCIÉE

STABILITÉ D'EMPLOI

MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce vendredi 17 août 2018 se tenait la 29^e séance de négociation afin de convenir d'une convention collective locale.

Lors de la rencontre du 17 août, nous avons échangé sur la liste de rappel, la notion de service, les congés sans solde, sur les règles de mutations volontaires, sur le programme de dévelop-

pement des ressources humaines ainsi que sur les modalités entourant le processus de supplantation. Nous avons aussi paraphé 3 autres matières, soit la notion de poste temporairement dépourvu de son titulaire, sur les affichages d'avis de même

que sur la perte et la destruction des biens personnels. Ce qui porte le compte à 13 matières sur un total 26.

Sur la notion de service, nous avons fait une proposition majeure à l'employeur, et ce afin de contrer le déplacement, non justifié, du personnel d'une installation à une autre. Nous ne

désirons pas, autant pour les titulaires de postes que pour nos membres de la liste de rappel, que vous soyez déplacé de Saint-Eustache à Mont Laurier.

Nous comprenons que l'objectif du Dr Barrette, via sa réforme, était d'assurer une plus grande mobilité du personnel, mais

nous sommes persuadés qu'en faisant ainsi il rendra le personnel plus vulnérable et épuisé.

En ce qui a trait à la supplantation, nous voulons nous assurer d'une règle claire et qui permettra à la personne qui a été supplantée d'obtenir des choix intéressants, et ce

en fonction de son ancienneté.

Les parties ont suspendu la rencontre de négociation qui était prévue ce mercredi 22 août afin d'analyser les enjeux restants. Votre comité de négociation a travaillé d'arrache-pied lors des 3 dernières journées afin de présenter à l'employeur une contre-proposition « majeure » qui a pour objectif d'obtenir une piste d'atterrissage intéressante. Demain votre syndicat présentera à l'employeur 9 matières importantes, notamment en ce qui a trait à la liste de rappel, les règles de mutations volontaires, la semaine de travail, le temps supplémentaire de même que les règles entourant le déplacement du port d'attache.

Suivez nous sur Facebook STT Laurentides santé et services sociaux - CSN



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES
LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN